

une déclaration aussi importante, il parlait au nom du gouvernement et exprimait l'intention du gouvernement à cet égard?

L'hon. M. Turner: Je parlais à titre personnel, monsieur l'Orateur.

M. Graftey: Puis-je poser une autre question complémentaire? Les ministres peuvent-ils parler à titre personnel...

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Il ne reste que quelques instants et la présidence donne la parole au chef de l'opposition.

RADIO-CANADA

L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu que le rapport du comité de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts critique sévèrement la direction de Radio-Canada, le gouvernement songera-t-il à apporter des changements immédiats à la haute direction de la Société? Le gouvernement nous assurera-t-il que la direction de Radio-Canada sera tenue de réviser sa façon de procéder dans le cas de *This Hour Has Seven Days*?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le rapport a été déposé il y a une heure seulement et je n'ai pas encore eu le temps de l'étudier.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au secrétaire d'État. Eu égard au rapport du comité de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, le ministre informera-t-il la Société qu'un grand nombre de Canadiens souhaitent que l'émission *This Hour Has Seven Days* revienne exactement telle qu'elle était?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intuition, si l'on peut dire, qu'elle le sait peut-être déjà.

M. l'Orateur: La période des questions est maintenant terminée.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE AUX NÉCESSITEUX

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 28 juin, sur la motion [M. Graftey.]

de l'honorable M. MacEachen proposant la 2^e lecture du bill n° C-207 autorisant le Canada à contribuer aux frais des régimes visant à fournir une assistance publique et des services de bien-être social aux personnes nécessiteuses et à leur égard, et sur l'amendement proposé par M. Knowles.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Mégantic avait la parole à l'ajournement, hier soir.

[Traduction]

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, quelques minutes avant que je prenne la parole hier soir, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a proposé un amendement à cette mesure. L'Orateur a alors déclaré qu'il l'étudierait afin d'établir s'il était conforme au Règlement. Je n'ai rien dit hier soir. J'ai simplement déclaré qu'il était six heures. Puis nous sommes passés à l'heure des députés. Avant que je prenne la parole aujourd'hui, je me demande si la présidence est en mesure de dire si l'amendement est recevable ou non.

M. l'Orateur: La présidence aimerait entendre les arguments des députés sur la régularité ou la légalité de l'amendement proposé hier soir. Sauf erreur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a indiqué qu'il avait l'intention de se prononcer pour ou contre l'amendement au niveau de la procédure. Si d'autres députés ont quelque chose à dire à cet égard, c'est le moment de le faire.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, l'amendement...

M. Peters: J'invoque le Règlement; avant que le ministre prenne la parole, je voudrais savoir si le député qui avait la parole perdra son droit de priorité.

M. l'Orateur: Le député de Mégantic (M. Langlois) a cédé son droit de parole prioritaire concernant le débat actuel, pour permettre à la présidence de connaître le point de vue des députés sur le rappel au Règlement et de rendre une décision; le député en question pourra ensuite prendre part au débat.